

Accueil / Transport /

## La Redoute étiquette son transport avec Exlabel de TDI

LE 20 JUILLET 2020, PAR STRATÉGIES LOGISTIQUE



Thomas Gagny

transport via une API unique. Le projet, signé et mis en route l'été dernier, a donné lieu à différents ateliers et groupes de travail afin de travailler de concert avec une vingtaine de transporteurs et autour de tous les modes de livraison et services associés.

### Déploiement dans 7 pays

Lancé en Espagne en novembre 2019, le projet prévoit l'implémentation de la solution dans sept pays dont la Suisse, la France et la Belgique d'ici octobre 2020. À terme, La Redoute envisage de nouveaux développements avec TDI, notamment sur de l'analyse de KPI post-livraison.

La Redoute organise sa logistique et son transport au travers de deux centres ultra-modernes. Le premier, situé à Watrelos (59), s'étend sur plus de 42 000 m<sup>2</sup>. Dédié au prêt-à-porter, il comprend 250 000 références produits, traite environ 12 millions de colis par an et livre en 24 heures en point relais, toutes commandes passées la veille avant 20h. Le second, dédié à la maison et à la décoration, se trouve à Anzin (59) et expédie plus d'un million d'articles depuis ses 100 000 m<sup>2</sup>, vers la France et les filiales européennes du groupe.

**L**a Redoute, acteur français du e-commerce en mode et maison, s'appuie désormais sur la solution de gestion des étiquettes et documents de transport, Exlabel développée par TDI France.

La Redoute a choisi d'internaliser une partie de son organisation transport et de s'équiper d'une solution alternative pour assurer la gestion des transporteurs : « *Nous avons alors trouvé intéressant de travailler avec TDI, une entreprise dont le cœur business était la gestion du transport et des transporteurs et qui de plus, était française* », avance Cyril Houllé, directeur distribution et logistique externe chez La Redoute.

La solution Exlabel de TDI France permet d'éditer les étiquettes spécifiques de chaque transporteur ainsi que des documents de